

Question présentée par le député :

M. Mathias Buschbeck

Date de dépôt : 6 juin 2019

Question écrite urgente

Le Pont de l'Ecu, un gros « point noir » du réseau cyclable : les cyclistes n'attendront pas 2024 !

Le Pont de l'Ecu se situe au croisement de la route de Vernier, de l'avenue de Châtelaine et de l'avenue de l'Ain. Il se situe sur la pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Vernier-Satigny, et fait l'objet de la mesure n° 1.4 du plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 qui y prévoit « d'assurer la continuité pour les modes doux » et dont la réalisation est planifiée pour la fin de l'année 2019. On peut néanmoins constater qu'aucun projet ne semble en cours de réalisation sur ce tronçon.

Pourtant, l'avenue de Châtelaine et la route de Vernier étant équipées d'aménagements cyclables dans ce secteur densément peuplé, la continuité cyclable sur cet axe, défini d'intérêt cantonal, est essentielle au réseau cyclable. En témoigne sa grande utilisation par les cyclistes. La disparition soudaine d'aménagements sur ce pont est donc extrêmement dangereuse ; ce secteur est ainsi l'un des principaux « points noirs » du réseau cyclable genevois.

Des améliorations sont prévues dans le secteur, notamment avec la réalisation d'un tronçon de la voie verte d'agglomération.

A moyen et à plus long terme, la réalisation du BHNS en site propre et la construction de la halte de Châtelaine vont également entraîner d'importantes modifications dans ce secteur.

Mais si l'on attend ces réalisations pour équiper ce secteur d'aménagements cyclables, cela nous renvoie à plus 5 ans ! Ce n'est pas acceptable.

Pourtant, la suppression d'une voie entrante pour les TIM (celle-ci disparaissant de toute façon un peu plus loin) pour marquer des

aménagements cyclables paraît être une solution peu onéreuse, rapidement réalisable.

- ***Le Conseil d'Etat compte-t-il équiper le Pont de l'Ecu d'aménagements cyclables avant la fin de l'année 2019, conformément au plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 ?***
- ***Dans le cas contraire, l'aménagement de ce secteur est-il actuellement à l'étude ? A quelle échéance peut-on attendre son inauguration ?***
- ***Si aucun aménagement n'est actuellement à l'étude, le Conseil d'Etat peut-il expliquer cette négligence ?***